

Consultation des détails des modules

Organisation de l'entreprise 6 - FORIF6

Code du module:	FORIF6
Unité capitalisable:	Serveurs (SERVE)
Profession:	Informaticien qualifié
Diplôme / Certificat:	Diplôme d'aptitude professionnelle
Méthodes d'évaluation:	Evaluation continue des compétences

Grille d'évaluation du module en entreprise

<div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 30px; display: flex; align-items: center; justify-content: center; margin: 0 auto;">1</div>	<p>L'apprenti est capable de mettre à profit ses connaissances professionnelles acquises à l'école dans un contexte professionnel.</p> <p>Note maximale: 24</p>
<p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none">• L'apprenti raccorde des terminaux (par exemple des smartphones/des tablettes) à un réseau et il les configure en suivant les indications.• L'apprenti applique les consignes en matière de sécurité pour un réseau en suivant les indications.• L'apprenti décrit le câblage de base ainsi que l'utilité des différents appareils actifs dans un local de serveurs.• L'apprenti décrit les consignes en matière de sécurité pour un serveur et pour un local de serveurs. <p>SOCLES</p> <ul style="list-style-type: none">• L'apprenti a convenablement répondu aux énoncés spécifiques aux indicateurs.	

2

L'apprenti est capable d'établir des rapports d'activités cohérents et complets.

Note maximale: 12

INDICATEURS

- L'apprenti documente l'ensemble des étapes de travail accomplies de manière compréhensible.
- L'apprenti applique les règles du traitement de texte.
- L'apprenti se sert des outils de la correction automatique.

SOCLES

- L'apprenti a désigné l'ensemble des étapes de travail essentielles de manière compréhensible.
- L'apprenti a formaté la documentation de manière compétente et elle n'accusait guère d'erreur.

3

L'apprenti est capable et disposé à agir d'une manière responsable et ciblée en autonomie ainsi qu'en communauté et à progresser.

Note maximale: 24

INDICATEURS

- L'apprenti connaît l'organisation, les dispositions internes ainsi que les règlements de l'entreprise de même que les bases du droit du travail.
- L'apprenti adopte une attitude compétente et respectueuse à l'égard de ses collègues de travail, des clients et des fournisseurs au cours de leur collaboration et au cours des contacts par écrit et en personne.
- L'apprenti s'implique de manière constructive au sein du groupe de travail et il contribue à entretenir une ambiance de travail positive.
- L'apprenti gère les commentaires de manière constructive.
- L'apprenti reste pertinent en cas de divergences d'opinions.
- L'apprenti recherche des informations de manière autonome en consultant des sources des plus variées (par exemple des collègues de travail, des périodiques, des ouvrages de référence, Internet, etc.).

SOCLES

- L'apprenti a convenablement répondu aux énoncés spécifiques aux indicateurs.